AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°DNCMP/35/T/2025-2026 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES PERIMETRES DE PROTECTION IMMEDIAT SUR 33 SOURCES AMENAGEES DANS LES COMMUNES D'ISARE ET RWIBAGA

Date de publication : 28./ 10/2026

Date d'ouverture des offres : 10 / 11 /2026

1. Objet :

Le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires désireux à concourir et à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la réalisation des travaux d'aménagement des périmètres de protection immédiat sur 33 sources aménagées dans les communes d'ISARE et RWIBAGA.

2. Financement du marché

Les fonds nécessaires pour l'acquisition, faisant l'objet du présent avis d'appel d'offre, proviennent du Budget Général de l'Etat, exercice 2026-2027.

3. Spécification du marché

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres National avec publication nationale tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

4. Allotissement

Le marché est en deux lots :

- **Lot 1** : Travaux d'aménagement des périmètres de protection immédiat sur 17 sources ménagées dans la commune d'ISARE ;
- **Lot 2** : Travaux d'aménagement des périmètres de protection immédiat sur 16 sources ménagées dans la commune de RWIBAGA ;

Chaque soumissionnaire est autorisé à concourir pour les deux lots séparément ou seulement pour un seul lot, s'il est éligible.

5. Délais d'exécution

L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de 3 mois. Les soumissionnaires peuvent proposer un délai plus court.

Les clauses du règlement Particulier de l'Appel d'Offres et celles des Clauses et Conditions du Marché sont les clauses du *Dossier Type d'Appel d'Offres pour la Passation des Marchés de Travaux*, publié par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics du Burundi.

6. Conditions de participation

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, dans le cadre d'un groupement (association ou coopérative) de soumissionnaire reconnue par la province et la commune et possédant les conditions techniques, juridiques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée dans la loi n°1/04 du 29 janvier 2018 portant Code des Marchés publics.

7. Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté et obtenu tous les jours ouvrables et pendant les heures de services auprès de la Direction Générale Responsable du Programme Environnement et Gestion Durable des Terres moyennant paiement d'un montant non remboursable de **CINQUANTE MILLE FRANCS BURUNDAIS** (50.000 FBU) à verser au compte CC10003 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB).

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à Monsieur le Responsable des Marchés Publics, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 11.

8. Présentation de l'offre

Les offres doivent être rédigées en langue française et au moyen des formulaires de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

Les offres devront être soumises à la Direction Générale Responsable du Programme Environnement et Gestion Durable des Terres au plus tard le ..... /..... /2026 à 10 heures 30 minutes. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Les offres doivent être accompagnées des bordereaux d'achat du DAO par le paiement d'un montant de Cinquante Mille francs Burundais 50.000 FBU.

Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission d'un montant de dix millions (10 000 000 BIF). Le chèque certifié n'est pas accepté

9. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

10. Date limite de dépôt des offres

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le 10 /11 /2026 à 10 heures 30 minutes précises à la Direction Générale Responsable du Programme Environnement et Gestion Durable des Terres.

Toute offre reçue après la date et l'heure limite ne sera pas prise en considération.

11. Visite des sites

Une visite des sites sera organisée le 30./10./2026 à partir de 10h 30min. Les lieux de rencontre sont respectivement le chef-lieu de la zone NYABIRABA pour la commune RWIBAGA et le Chef-lieu de la commune ISARE.

12. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes par lot, le 10 /11 /2026 à 10 heures 30 minutes dans la salle des réunions de la Direction Générale Responsable du Programme Environnement et Gestion Durable des Terres en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants. Un Cadre de la DNCMP peut assister à cette séance d'ouverture des offres conformément à l'article 22 alinéas 9 du code des Marchés Publics

Fait à Gitega, le ..... /..... / 2026

DIRECTEUR GENERAL RESPONSABLE DU PROGRAMME ENVIRONNEMENT ET GESTION DURABLE DES TERRES

Ir. Clément NDIKUMASABO

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

Calinie MBARUSHIMANA

P.O Nyamuto Emmanuel